

# Direction Vallées de Marne

COMITER  
du 12 juin 2019



# Point d'information sur la réorganisation de la DTVM

## Une réorganisation, pourquoi ?

- **S'adapter aux contraintes d'évolution des effectifs**, à la centralisation de certaines fonctions et au développement de certains outils
- **Mieux prendre en compte les nouveaux champs d'intervention de l'Agence** (biodiversité – risque inondation – gestion quantitative)
- **Répondre aux orientations et priorités** du 11ème prog.
  - Renforcement des moyens sur les politiques émergentes (filiales BNI, biodiversité, gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable)
  - Renforcement des moyens sur les politiques prioritaires
  - Baisse du temps consacré à certains domaines (ZNA – ANC – communication – entretien des cours d'eau)

- **Répondre aux enjeux du territoire**, au regard :
  - de l'état des masses d'eau et des causes de dégradation
  - des spécificités du territoire (agriculture – viticulture – agroalimentaire)
  - d'un paysage institutionnel recomposé
  - du dynamisme de la Région sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité
  - des territoires partagés avec d'autres Agences

## Des objectifs :

- **Mettre en place une organisation plus résiliente**
- **Rester au plus près des acteurs du territoire**
- **Renforcer les synergies avec les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité**
- **Renforcer nos partenariats et en développer de nouveaux (grands acteurs économiques)**

## Une Direction Territoriale organisée en 3 services pour répondre aux besoins :

- **Le service des Politiques Régionales, des Affaires Générales, de la connaissance et de la politique territoriale – PRAG**
- **Le service Finances, Redevances et Primes – FIREP**
- **Le service Investissement des Collectivités, de l'Industrie et des Milieux Aquatiques - ICIMA**

